

# ASSEMBLÉE NATIONALE

19 juin 2014

---

BIODIVERSITÉ - (N° 1847)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CD613

présenté par

Mme Abeille, M. Baupin et M. François-Michel Lambert

-----

### ARTICLE ADDITIONNEL

#### **AVANT L'ARTICLE 52, insérer l'article suivant:**

Compléter le 1° de l'article L.415-3 du code de l'environnement, après le *d*), en insérant les mots :  
« d'inciter à la destruction d'espèces animales ou végétales protégées. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à introduire dans notre droit un délit d'incitation à la destruction d'espèces protégées.